PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents : Mesdames Joëlle SANS, Marie-Claude LATTEUX, Marie-Josée DEVERGIE, Myriam PATTEUX, Valérie de l'Hamaide, Béatrice MAGNY, Nathalie MELLIER, Marie VANDEMAELE, Maud FRIEDRICH ;

Messieurs Hervé SINNAEVE, Pascal DROUARD, Philippe BLOND, Olivier MARCHAL, Jean-Marie SMET, Guillaume COEFFIER, Anthony FRUCHARD.

Absents excusés : Messieurs Philippe GODALIER (pouvoir à Anthony FRUCHARD), Luis JIMENEZ (pouvoir à Christophe de l'Hamaide)

Secrétaire de Séance : Marie VANDEMAELE

La séance est ouverte avec l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Février 2026

****

1 – Procès-Verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe de l'Hamaide, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 15 Mars 2026 et a déclaré installer :

Mesdames et Messieurs Christophe de l'Hamaide, Joëlle SANS, Hervé SINNAEVE, Marie-Claude LATTEUX, Pascal DROUARD, Marie-Josée DEVERGIE, Myriam PATTEUX, Philippe BLOND, Olivier MARCHAL, Philippe GODALIER, Valérie de l'Hamaide, Luis JIMENEZ, Jean-Marie SMET, Béatrice MAGNY, Nathalie MELLIER, Guillaume COEFFIER, Anthony FRUCHARD, Marie VANDEMAELE, Maud FRIEDRICH dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

2 – Election du Maire

Après un 1er tour de scrutin, a obtenu Monsieur Christophe de l'Hamaide : 19 voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3 – Nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum effectif maximum de 5 adjoints

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, la création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

4 – Elections des 4 postes d'adjoints

Après un 1er tour de scrutin, a obtenu la liste 1, 19 voix

Sont proclamés :

1er Adjoint : Madame Joëlle SANS
2ème Adjoint : Monsieur Hervé SINNAEVE
3ème Adjoint : Madame Marie-Claude LATTEUX
4ème Adjoint : Monsieur Pascal DROUARD

5 – Vote des Indemnités du Maire et des Adjoints

- Indemnité du Maire :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de délibérer pour l'indemnité du Maire, le taux maximum est appliqué d'office, soit 55,70 % de l'indice brut.

- Indemnité des Adjoints : 1er, 2ème, 3ème, et 4ème Adjoint : 21,38 % de l'indice brut

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote cette proposition.

6 – Indemnité de fonction à Madame Marie-Josée DEVERGIE, conseillère déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des conseillers municipaux

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints, et que la commune compte 1.945 habitants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'à compter du 21 Mars 2026, il sera attribué une indemnité de fonction à Mme DEVERGIE Marie-Josée conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires. Le taux de cette indemnité sera de 7,05 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité de fonction sera payée mensuellement.

7 - Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions pour favoriser une bonne administration communale.

Monsieur le Maire liste les délégations nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de consentir les délégations à Monsieur le Maire.

8 – Désignation des membres des divers Syndicats auxquels la Commune adhère

- ING'OISE (ADTO) – Assistance appels d'offres et maîtrise d'œuvre
  Titulaire : Hervé SINNAEVE Suppléant : Christophe de l'Hamaide

- SE 60 – Syndicat d'Énergie de l'Oise
  Titulaire : Philippe BLOND Suppléant : Olivier MARCHAL

- SIEAB – Syndicat Intercommunal d'Adduction du Beauvaisis
  Titulaire : Pascal DROUARD Suppléant : Anthony FRUCHARD

- SIRS de Milly – Bonnières
  Titulaires : Marie-Claude LATTEUX – Marie-José DEVERGIE – Maud FRIEDRICH
  Suppléants : Marie VANDEMAELE – Joëlle SANS – Christophe de l'Hamaide

- Syndicat d'Exploitation du Bassin de Natation de Savignies
  Titulaire : Christophe de l'Hamaide Suppléant : Nathalie MELLIER

- Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain
  Titulaire : Christophe de l'Hamaide Suppléant : Jean-Marie SMET

9 – Nombre d'administrateurs du CCAS

Monsieur le Maire informe les membres, que le conseil municipal doit fixer le nombre d'administrateurs du CCAS.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

. Le Maire de Milly sur Thérain, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;

. 5 membres du Conseil Municipal ;
. 5 membres nommés par le Maire de Milly sur Thérain

10 – Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que les 5 membres du conseil municipal, sont élus par liste.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Après un 1er tour de scrutin, a obtenu la Liste 1 : 19 voix, sont proclamées :
Mesdames Valérie de l'Hamaide – Myriam PATTEUX – Joëlle SANS – Marie-Josée DEVERGIE – Marie VANDEMAELE, élues au sein du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire informe que les 5 autres membres ne faisant pas partis du conseil municipal, seront nommés par arrêté.

11 – Questions diverses

- Aucune

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le Jeudi 16 Avril 2026 à 20h.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Christophe de l'Hamaide